



Fiche Pratique 6 : dispositifs de prévention et de réduction des risques

La prévention et la réduction des risques, qu'est-ce que c'est ?

La prévention et la réduction des risques sont deux concepts complémentaires, issus de la Promotion de la Santé définie dans la Charte d'Ottawa en 1986.

La prévention (définition Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie - ANPAA)

La prévention consiste en « la construction d'un espace de réflexion et d'action pour renforcer la protection des citoyens face aux facteurs de risques collectifs et individuels de morbidité et pour les inviter à faire des choix responsables et favorables à la santé, dans le respect de leurs libertés et de la loi. »

La réduction des risques (définition ANPAA)

La réduction des risques a pour objectif, quant à elle, de « prévenir les risques et réduire les dommages ou méfaits causés par le comportement à risques »

« Pour la réduction des risques, l'objectif est en priorité de prévenir les dommages occasionnés par les consommations de substances psychoactives. Il ne s'agit pas de s'attaquer à ce qui motive la consommation, mais d'en maîtriser, autant que faire se peut, les effets nuisibles. Il ne s'agit pas de stopper l'addiction mais d'éviter les complications, et de le faire en impliquant l'usager lui-même. » (déf : MOREL A., COUTERON JP. Les conduites addictives. Comprendre, prévenir, soigner. Paris, Dunod, 2008. Page 228.)

La prévention fait partie des ingrédients d'une fête réussie

Les événements festifs et d'intégration sont l'occasion de réaliser des actions de prévention notamment sur les thématiques suivantes : consommation de substances psychoactives, violences sexuelles et infections sexuellement transmissibles « IST », risques auditifs, risques liés à la route...

L'espace prévention est un stand tenu par des personnes formées (de l'équipe organisatrice ou de structures existantes), il doit être situé sur un lieu de passage, visible, dans un endroit calme, disposant de place et où les participants pourront venir se renseigner, se tester, avoir des discussions sur les problématiques qui les concernent. Nous conseillons d'avoir une entrée large sur les risques possibles en soirée : alcool, autres produits consommés (cannabis, autres...), sexualité non protégée, risques auditifs, etc. Les intervenants, sur le stand, doivent être capables de proposer, si besoin des outils de prévention : éthylotests, préservatifs, bouchons d'oreilles...

Si cet espace prévention n'a pas été envisagé, il est possible de placer ces outils à disposition des participants dans des endroits stratégiques (vestiaire, bar, tables, toilettes...).

Il est également possible de s'adresser à des associations de prévention pour se procurer ces kits ou de quoi les composer. Ils pourront être distribués à l'entrée, durant la soirée ou à la sortie.

Présence d'un service de sécurité

Pour certaines soirées, un service de sécurité peut être exigé par les autorités administratives. Son rôle est de prévenir les désordres susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants. Afin d'optimiser sa prestation, il est indispensable de bien communiquer sur sa présence et d'assurer la bonne articulation entre tous les intervenants (sécurité, secours, acteurs de prévention...). Les vigiles font partie intégrante du réseau d'acteurs de la soirée, il convient que l'association organisatrice échange avec eux sur ses attentes.

Poste de secours

La tenue d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS) par une association agréée de sécurité civile est obligatoire :

- pour toute manifestation dont l'entrée est payante et pour laquelle le public attendu est de plus de 1500 personnes ;
- pour certaines épreuves sportives (réglementation propre aux fédérations sportives et à la tenue d'épreuves sportives sur route) ;
- si le Maire ou le Préfet le jugent nécessaire.

Même si la manifestation ne rend pas obligatoire un DPS, la mise en place d'un poste de secours, avec présence d'associations de sécurité civile agréés par le ministère de l'Intérieur (Croix rouge, protection civile...) présente plusieurs intérêts :

- il permet à l'organisateur de se couvrir face à certains risques ;
- il permet une prise en charge rapide de la victime, la rapidité étant primordiale pour certains accidents graves (hémorragies, arrêt cardio-respiratoire...) ;
- il permet un gain de temps dans l'appel des secours professionnels et un confort pour la victime.

Valoriser les comportements responsables

Il convient, lors des soirées, de valoriser les comportements responsables, notamment en matière de conduite. Le **Sam** (« capitaine de soirée »/ « conducteur désigné ») doit être encouragé et reconnu.

Quelques idées pour valoriser le conducteur responsable :

- Lui offrir une entrée gratuite pour la soirée et/ou la prochaine,
- Lui distribuer des tickets de boissons soft, des encas ou friandises supplémentaires,
- Lui offrir des cadeaux en fin de soirée s'il ou elle a joué le jeu (pas de consommation d'alcool durant la soirée),
- Proposer aux conducteurs de tester leur alcoolémie

Il est également vivement conseillé de mettre à disposition des participants des services d'organisation des retours (navette, bus, co-voiturage...).

Contacts et ressources utiles

- Le Service de Médecine de Prévention (SCMPPS) de l'Université de Montpellier et son équipe d'Étudiants Relais Santé (ERS) organisent des actions de prévention sur différents thèmes (tabac, alcool, sexualité, alimentation, stress...) et des journées de dépistage (buccodentaire, vision...).

Les ERS peuvent également être présents au moment des préventes des associations pour leurs soirées festives afin d'informer le public (stand avec affiches, distribution de check-lists pour une soirée réussie, kits etc...)

Contacts : page Facebook Étudiants Relais Santé – Université de Montpellier

- Mme Catherine Mallet, coordinatrice de la sécurité routière à la Préfecture de l'Hérault, peut être une ressource pour l'organisation sécurité des soirées étudiantes (ou des événements étudiants) avec par exemple la mise à disposition d'une borne alcootest (seules les pailles sont à fournir).

Contacts : Préfecture de l'Hérault 04 67 61 60 60 catherine.mallet@herault.gouv.fr

- Le site Internet <http://www.montetasoiree.com/> est une véritable boîte à outils qui propose aux organisateurs de soirées des guides pratiques sur les incontournables pour organiser une soirée responsable (site créé par des professionnels de l'association Avenir Santé dont l'ANPAA est partenaire).
- L'association Avenir Santé s'engage pour la santé des jeunes de 12 à 25 ans par des actions de prévention et de réduction des risques sur 4 principaux thèmes : addictions (alcool, cannabis, tabac...), accidents de la circulation, risques auditifs et sexualité.

Contacts : info@avenir-sante.com 04 78 58 95 04 <https://www.avenir-sante.com/>